

**LA DECLARATION D'ACTIVITE
EN CAS DE DIFFICULTE POUR CREER UN COMPTE SUR MON ACTIVITE FORMATION (MAF).**

En cas de difficulté pour vous télédéclarer, vous pouvez nous adresser votre dossier par voie postale accompagné des pièces suivantes :

1). L'imprimé CERFA

https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_10782.do et sa [notice](#).


2). Le justificatif de numéro SIREN


Extrait K-bis, attestation INSEE, attestation URSSAF.


3). Un document contractuel signé depuis moins de trois mois avec votre premier client

Ce document explicitant notamment [l'objectif et le contenu de l'action de formation](#).

Vous trouverez ci-dessous trois modèles de documents :

La  [convention de formation](#) si vous signez avec une personne morale (SIREN)

Le  [contrat de formation](#) si vous signez avec une personne physique

Le  [contrat de prestation de formation](#) si vous agissez dans le cadre de la sous-traitance

4). La liste des titres et qualités des formateurs

 [Liste des formateurs](#) accompagnée de leur CV

5). Le bulletin numéro 3 du casier judiciaire du ou des responsables de la structure datant de moins d'un mois

A demander en ligne : <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>

A adresser à :
Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du travail et des Solidarités
(DREETS)
Département Compétences et Qualifications
Service Marché et politiques de formation
Tour Suisse
1, Boulevard Vivier Merle
69443 LYON Cedex 03